



Mâcon, le 15 décembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'opération "tranquillité vacances" c'est toute l'année

A l'approche des vacances scolaires à l'occasion de fêtes de fin d'année, il est important de rappeler que les services de police et de gendarmerie assurent **tout au long de l'année** des surveillances sur les résidences et les commerces non occupés.

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, et même en dehors, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Alors avant votre départ, inscrivez-vous gratuitement auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

Un certain nombre de précautions doivent cependant être prises par les particuliers, avant leur départ, pour assurer la sécurité de leur domicile (cf flyer joint) :

Protection des accès

- verrouiller portes et fenêtres,
- changer les serrures en cas de vol ou de perte des clés, ou s'il y a installation dans un nouvel appartement,
- ne pas inscrire son nom et son adresse sur le trousseau de clés,
- éviter de laisser les clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.

Les biens

- ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent,
- répertorier les objets de valeur et noter les numéros de série des carnets de chèques.

En cas de longue absence

- mettre en lieu sûr bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art.

De manière générale, il convient de laisser une apparence habituelle à l'habitation. Pour cela, demander par exemple à une personne de l'entourage d'ouvrir et fermer les volets chaque jour et de relever le courrier.

Nous remercions d'ores et déjà, de l'écho que vous en ferez dans vos médias.



Contacts :

- Service de la communication interministérielle (SCI)

Tél. 03 85 21 81 59 / 81 58 / 80 64 / 28 58

sophie.elouifaqi@saone-et-loire.gouv.fr

xavier.ferrand@saone-et-loire.gouv.fr

regine.carre@saone-et-loire.gouv.fr

annick.venet@saone-et-loire.gouv.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Suivez-nous sur Twitter [@Prefet71](https://twitter.com/Prefet71)

Rejoignez-nous sur notre page Facebook [Préfet de Saône-et-Loire](https://www.facebook.com/Prefet71)